



VENELLES – 7 537 HABITANTS

EMISSIONS



Les émissions de la commune de Venelles représentent de 1 à 2 % des émissions de la CPA. Les transports routiers sont le secteur majoritaire pour l'ensemble des polluants étudiés sauf les COVNM principalement émis par le secteur agricole et la végétation. Le secteur résidentiel / tertiaire émet 23 % des émissions de SO₂, 24 % de CO₂, 14 % des émissions de CO. Les activités industrielles participent à 13 % des émissions de COVNM (utilisation de peintures et de produits chimiques), 13 % des émissions de SO₂ et 18 % des émissions de CO₂ (installations de combustion).

Tableau : Bilan d'émissions 2004 sur la commune de Venelles

	NO _x t/an	CO t/an	CO ₂ t/an	SO ₂ t/an	COVNM t/an	PM _{tot} t/an	PM ₁₀ t/an	PM _{2,5} t/an
Agriculture, sylviculture et nature	12	24	1 002	0	88	1	1	1
Production et distribution d'énergie	0	0	0	0	4	0	0	0
Industrie et traitement des déchets	8	2	7 848	1	22	0	0	0
Résidentiel et tertiaire	8	39	10 306	2	21	1	1	0
Transports non routiers	3	1	213	0	0	0	0	0
Transports routiers	126	209	24 043	5	33	19	13	10
TOTAL Venelles	157	274	43 412	8	168	21	15	11
TOTAL CPA	17 677	20 275	6 080 010	12 000	10 867	1 521	1 028	699
% Venelles / CPA	1%	1%	1%	0%	2%	1%	1%	2%

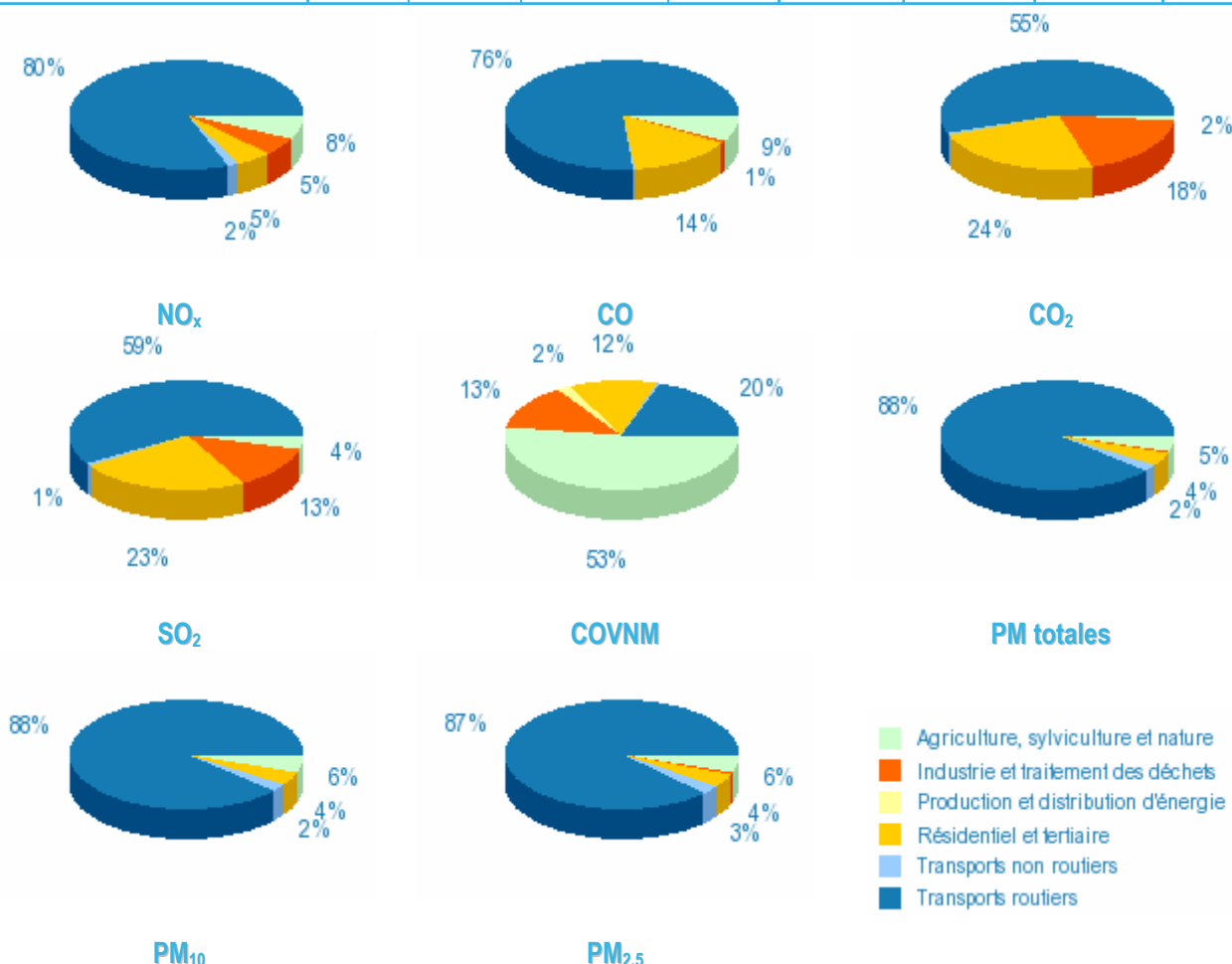
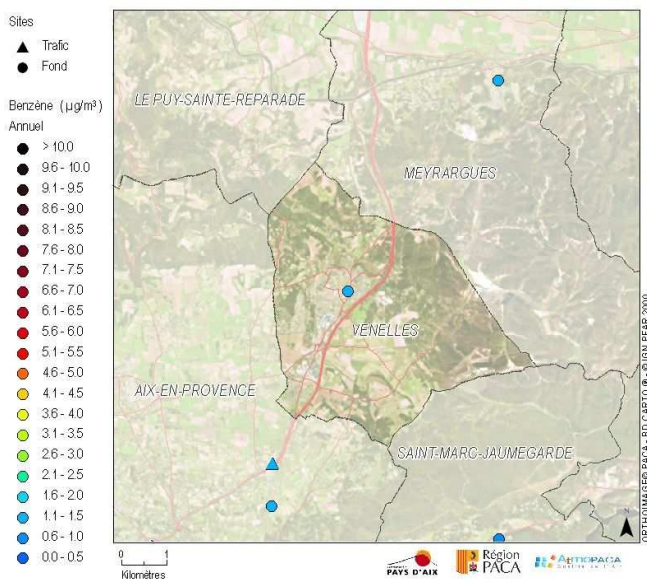
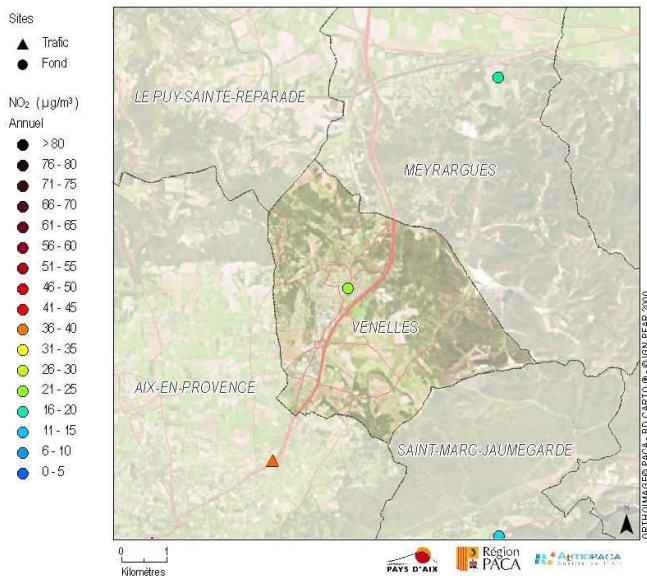


Figure : Analyses sectorielles des émissions de Venelles

QUALITE DE L'AIR EN 2007

RESULTATS 2007 DE LA CAMPAGNE DE
MESURES

Le dioxyde d'azote et le benzène sont des polluants générés par les combustions de carburant, à lier essentiellement au trafic automobile en milieu urbain.

Dioxyde d'azote :

- Un point d'échantillonnage a été réalisé en centre ville de Venelles, au niveau de la mairie. Il enregistre une concentration de 20 µg/m³, représentative du centre ville, et de ses petites rues, influencé par les émissions de la circulation locale. Cependant, cette valeur est modérée, deux fois inférieure à la valeur limite pour 2007 de 46 µg/m³ pour le dioxyde d'azote, et *a fortiori*, inférieure à la valeur limite à l'échéance 2010 de 40 µg/m³.

- Pour comparaison, le site de typologie « trafic » de l'autoroute A51 au sud de Venelles enregistre une concentration plus importante, de 37 µg/m³, en lien direct avec les émissions générées par environ 58 000 véhicules quotidiens.

Benzène :

La concentration annuelle en benzène est de 1 µg/m³ au niveau de la mairie, inférieure à l'objectif de qualité pour ce polluant (2 µg/m³), et bien inférieure à la valeur limite annuelle du benzène (5 µg/m³). La concentration en benzène dépend de la quantité d'émissions, mais également du caractère ouvert et aéré des axes, qui facilite sa dispersion.

SURVEILLANCE AU QUOTIDIEN DE VENELLES

Informations disponibles sur www.atmopaca.org et www.aires-mediterranee.org

- Observations et prévisions régionales cartographiques : animation heure par heure de panaches de pollution prévus et/ou observés : ozone (O₃), dioxyde d'azote (NO₂) et poussières (PM₁₀).
- Message en cas de pic de pollution en ozone en temps réel sur le département des Bouches du Rhône.

ETUDES DE QUALITE DE L'AIR REALISEES SUR LA COMMUNE DE VENELLES OU A PROXIMITE :

- Evaluation de la pollution automobile liée à la RN296 dans le quartier des Lauves-Platanes, au nord d'Aix, en 2004
- Campagne du laboratoire mobile sur la commune de Venelles, en lien avec l'évaluation de zones liées au « climatisme » sur Aix, en 1998.